

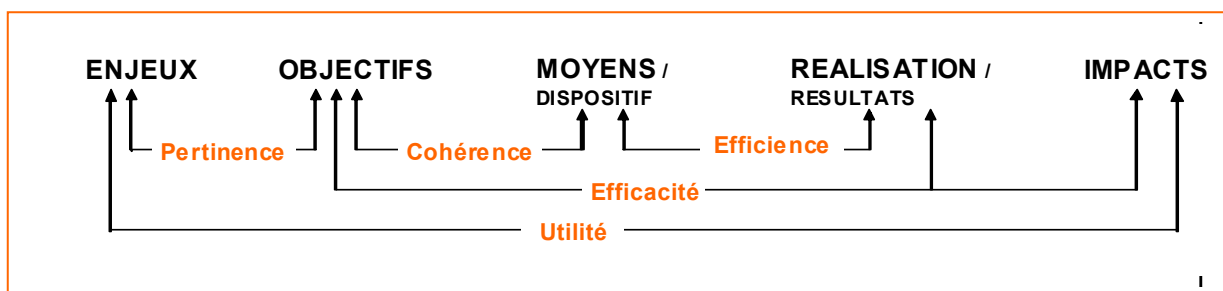


QUELQUES OUTILS METHODOLOGIQUES

>> QUELQUES DEFINITIONS

⇒ Le référentiel standard de l'évaluation

L'évaluation des politiques publiques s'appuie sur l'analyse de cinq critères principaux : pertinence, cohérence, efficacité, efficience et utilité.



Pertinence : rapport entre les problématiques, les enjeux du territoire et les stratégies et objectifs de la politique mise en œuvre.

Cohérence : rapport entre les objectifs "affichés" et les moyens mobilisés, qu'il s'agisse de moyens humains, financiers mais aussi du ou des dispositifs mis en œuvre.

Efficacité : rapport entre la ou les stratégies et objectifs de la politique territoriale et les réalisations et résultats obtenus dans le cadre du projet de développement territorial.

Efficience : rapport entre les moyens mobilisés et les réalisations et résultats obtenus.

Utilité : relation entre les problématiques, les enjeux du territoire et les résultats et impacts.

A ces cinq critères principaux, il convient de rajouter deux autres critères non moins importants : la cohérence interne et la cohérence externe.

Cohérence interne : appréciation de la cohésion du programme évalué en examinant la synergie entre axes stratégiques et entre actions relevant d'axes stratégiques différents. Cette analyse peut s'appuyer et se traduire par des représentations graphiques ou matricielles qui illustrent de façon visuelle la cohésion générale du programme d'action.



Cohérence externe : appréciation de l'intégration du programme évalué dans son environnement, en particulier par rapport aux autres politiques territorialisées mises en œuvre dans cet environnement (contrat d'agglomération, de pays, politiques régionales ou départementales, programme d'initiative communautaire, programme d'actions du Service Public de l'Emploi local...).

⇒ Autres termes de l'évaluation

Champ de l'évaluation : périmètre de ce que l'on veut évaluer ; le champ de l'évaluation s'appréhende sous un double aspect : il s'agit de préciser sur quoi va porter l'évaluation d'une part, et les « angles de vue » d'autre part :

Sur quoi va porter l'évaluation ? Il s'agit de cerner précisément l'objet évalué : on distingue trois champs structurants : la conception du projet, sa mise en œuvre, les effets produits. Le champ peut aussi être défini dans l'espace (évaluation des actions mises en œuvre sur tel périmètre) et dans le temps (période de l'histoire du programme sur lequel porte l'évaluation).

Les « angles de vue » : il s'agit des composantes du référentiel classique de l'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, l'impact, auxquelles s'ajoutent la cohérence interne et la cohérence externe.

Evaluation ex-ante : évaluation réalisée en amont de la mise en œuvre du programme / politique, dans un but de validation des objectifs initiaux, de vérification de la pertinence et de la cohérence du projet, de mise en place du système de suivi et d'optimisation du dispositif de mise en œuvre prévu.

Evaluation à mi-parcours : évaluation réalisée en cours de programmation / de mise en œuvre de la politique évaluée, dans un but d'ajustement des choix stratégiques et opérationnels initiaux et de réallocation éventuelle des moyens disponibles.

Evaluation finale : évaluation réalisée en fin de programme dans un but de restitution des réalisations et impacts, d'appréciation de l'atteinte des objectifs, de mesure de la valeur ajoutée de la politique / du programme pour le territoire, de mise en évidence des progrès réalisés... Doit permettre par ces préconisations de préparer les générations suivantes des politiques publiques.

Hypothèse explicative : explication a priori des éléments de bilans, des problèmes à résoudre en particulier des écarts entre objectifs (prévisions) et réalisations/résultats. L'évaluation les confirmera ou les infirmera en les étayant à partir des investigations réalisées.

Objectifs directs : renvoient aux finalités mêmes de l'évaluation. Il s'agit de l'ensemble des sujets sur lesquels l'évaluation devra apporter des réponses, des jugements évaluatifs et des préconisations. Les objectifs directs doivent être énoncés et quantitativement limités.

Objectifs indirects : attendus connexes de l'exercice évaluatif. Il s'agit de conséquences souhaitées ou espérées de l'évaluation : mobilisation des acteurs locaux, caractère pédagogique, capitalisation des actions les plus réussies...



Questionnement évaluatif : ensemble des questions auxquelles l'évaluation doit répondre. Exprimées de préférence sous la forme interrogative, elles doivent découler directement des objectifs assignés à l'exercice évaluatif. Défini en amont ou en début d'évaluation, il délimite strictement le champ des investigations et conditionne le contenu du rapport d'évaluation.

Référentiel de l'évaluation : ensemble d'éléments et de critères auxquels on confronte les résultats de l'évaluation pour apprécier la réussite ou l'échec de l'action / la politique évaluée.

⇒ Le vocabulaire du cadre logique¹

Logique d'intervention : indique la stratégie de base sous-jacente du projet :

- les activités et les moyens à mobiliser,
- en mettant en œuvre ces activités, les résultats qui sont atteints,
- l'ensemble des résultats permet d'atteindre l'objectif spécifique,
- l'objectif spécifique contribue aux objectifs globaux.

Objectifs globaux : décrivent l'importance du projet / programme pour la société, en termes de bénéfices à plus long terme pour les bénéficiaires finaux ainsi que les bénéfices plus larges pour d'autres groupes. Le projet à lui seul ne permet pas d'atteindre les objectifs globaux : il ne fera qu'y contribuer, d'autres programmes et projets y contribuant également.

Objectif spécifique : objectif à atteindre à travers la mise en œuvre du projet / programme, susceptible de continuer au-delà du projet ; dans l'idéal, un même projet / programme ne devrait avoir qu'un seul objectif spécifique.

Résultats : « produits » des activités mises en œuvre : l'ensemble des résultats – et eux seuls – contribue à la réalisation de l'objectif spécifique.

Activités : actions (et moyens) qui doivent être entreprises / mises en place pour produire les résultats. Une activité ne doit concourir qu'à un seul résultat.

¹ Source : Commission Européenne – EuropeAid : Manuel « Gestion du Cycle de Projet », mars 2001.



	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs globaux				
Objectif spécifique				
Résultats				
Activités		Moyens	Coûts	

Indicateurs objectivement vérifiables : descriptions opérationnelles des objectifs globaux, de l'objectif spécifique, des résultats. Les activités étant liées aux résultats, il n'y a pas d'indicateurs d'activités.

Les sources de vérification : indiquent l'origine (lieu) et la forme sous laquelle sont disponibles les informations sur la réalisation des objectifs globaux, de l'objectif spécifique et des résultats.

Hypothèses : objectifs non inclus dans la logique d'intervention et autres facteurs externes qui influent sur la mise en œuvre du projet et sa viabilité à long terme mais échappent à son contrôle. Autrement dit : les hypothèses répondent à la question suivante : quels sont les facteurs externes sur lesquels le projet n'a pas de prise et qui sont susceptibles d'entraver la mise en œuvre du projet et sa viabilité à long terme ?